

CONSEIL COMMUNAL DE LOMME

SEANCE
Du 09 juillet 2020

DELIBERATION

2020/39 REPRESENTANTS DE LA COMMUNE DANS LES CONSEILS DES ECOLES MATERNELLES ET ÉLÉMENTAIRES PUBLIQUES

Conformément aux dispositions de l'article L 2511-19 du Code Général des Collectivités Territoriales, et suite au renouvellement du Conseil Communal, il y a lieu de procéder à la désignation des représentants de la commune au sein du conseil d'école des écoles maternelles et élémentaires publiques de Lomme.

Aux termes de l'article D411-1 du Code de l'éducation, « Dans chaque école, le conseil d'école est composé des membres suivants : (...)

2° Deux élus :

- a) Le maire ou son représentant ;
- b) Un conseiller municipal désigné par le conseil municipal (...); »

Le Conseil Communal, après en avoir délibéré, décide de bien vouloir :

- ◆ **DESIGNER** les représentants de la commune au sein du conseil d'école des écoles maternelles et élémentaires publiques ci-dessous :

Candidats de la liste « Socialistes, écologistes et citoyens »

Ecoles maternelles	Représentants titulaires	Représentants suppléants
Victor Hugo	Romain FYVEY	Aro RATSIMALARIVO
Petit Quinquin	Serge THERY	Nouria BELAYACHI
Bracke Desrousseaux	André BUTSTRAEN	Delphine BLAS
Langevin	Muriel SERGHERAERT	Roger LAURENT
La Fontaine	Claudie LEFEBVRE	Marie-Pierre SEGOND
Defrenne	Olivier CAREMELLE	Bouchta DOUICHI
Paul Bert	Alain GRILLET	Mauricette GOURDIN
Ferry - Demory	Jean-Christophe LIPOVAC	Philippe LEMIERE

Ecoles élémentaires	Représentants titulaires	Représentants suppléants
Voltaire - Sévigné	Delphine BLAS	Lucas LEROY
Salengro	Cécile MESANS	Stéphanie MORELLI
George Sand	André BUTSTRAEN	Monique LEROY
Roland - Lamartine	Claudie LEFEBVRE	Valéria GRASSELLI
Jean Minet	Bouchta DOUICHI	Valéria GRASSELLI
Léon Blum	Karima HARIZI	Lucas WACRENIER
Curie - Pasteur	Michel VANHEE	Isabelle CAMBIER

Candidat de la liste « Faire respirer Lomme » pour l'ensemble des écoles maternelles et élémentaires : Jérôme FRANCCIN

Vote

Résultats :

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	5
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	30
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	0
d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral)	0
e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d]	30
f. Majorité absolue	15

Ont obtenu :

La liste « Socialistes, écologistes et citoyens » :	27 voix
Liste- « Faire respirer Lomme » - Jérôme FRANCCIN	3 voix

Sont élus – Titulaires et suppléants :

Ecoles maternelles	Représentants titulaires	Représentants suppléants
Victor Hugo	Romain FYVEY	Aro RATSIMALARIVO
Petit Quinquin	Serge THERY	Nouria BELAYACHI
Bracke Desrousseaux	André BUTSTRAEN	Delphine BLAS
Langevin	Muriel SERGHERAERT	Roger LAURENT
La Fontaine	Claudie LEFEBVRE	Marie-Pierre SEGOND
Defrenne	Olivier CAREMELLE	Bouchta DOUICHI
Paul Bert	Alain GRILLET	Mauricette GOURDIN
Ferry - Demory	Jean-Christophe LIPOVAC	Philippe LEMIERE

Ecoles élémentaires	Représentants titulaires	Représentants suppléants
Voltaire - Sévigné	Delphine BLAS	Lucas LEROY
Salengro	Cécile MESANS	Stéphanie MORELLI
George Sand	André BUTSTRAEN	Monique LEROY
Roland - Lamartine	Claudie LEFEBVRE	Valéria GRASSELLI
Jean Minet	Bouchta DOUICHI	Valéria GRASSELLI
Léon Blum	Karima HARIZI	Lucas WACRENIER
Curie - Pasteur	Michel VANHEE	Isabelle CAMBIER

Fait et délibéré à Lomme, les jour, mois et an ci-dessus
Pour expédition conforme,

Le Maire de Lomme